



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Modification N°2

PLAN
N°3-2-6

Commune de
CONTAMINE-SARZIN

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025,
approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usses,

Le Président,

M. Paul COTTERLAZ-RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	23/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023

Ech : 1/5000

Urbaniste



Géomaticien



Fond Cadastre

Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/01/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité.
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité.
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité.
- UHc1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UHc2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UHc3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UHc3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UHH** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification.
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif.
- UEp** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement.
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles.
- UXa'** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles.
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales.

ZONES DESTINEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- 1AUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité.
- 1AUHc1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- 1AUHc2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat.
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole.
- Av** Secteur agricole viticole.

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle.
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping.
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie.
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie.
- Ne** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers.
- Ni** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs.
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais.

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

M1 Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

Zones humides

Corridors écologiques

Réservoirs de biodiversité

Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles

Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles

Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

Changement destination vers activité

Changement destination vers habitat

Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

Espaces paysagers structurants

Espaces verts

Secteur d'OAP patrimoniale

Bâtiment patrimonial à préserver

Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur

Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

Secteur de carrière

Pipeline Hydrocarbure

Canalisation de Gaz

Autres

Obligation de démolir préalable

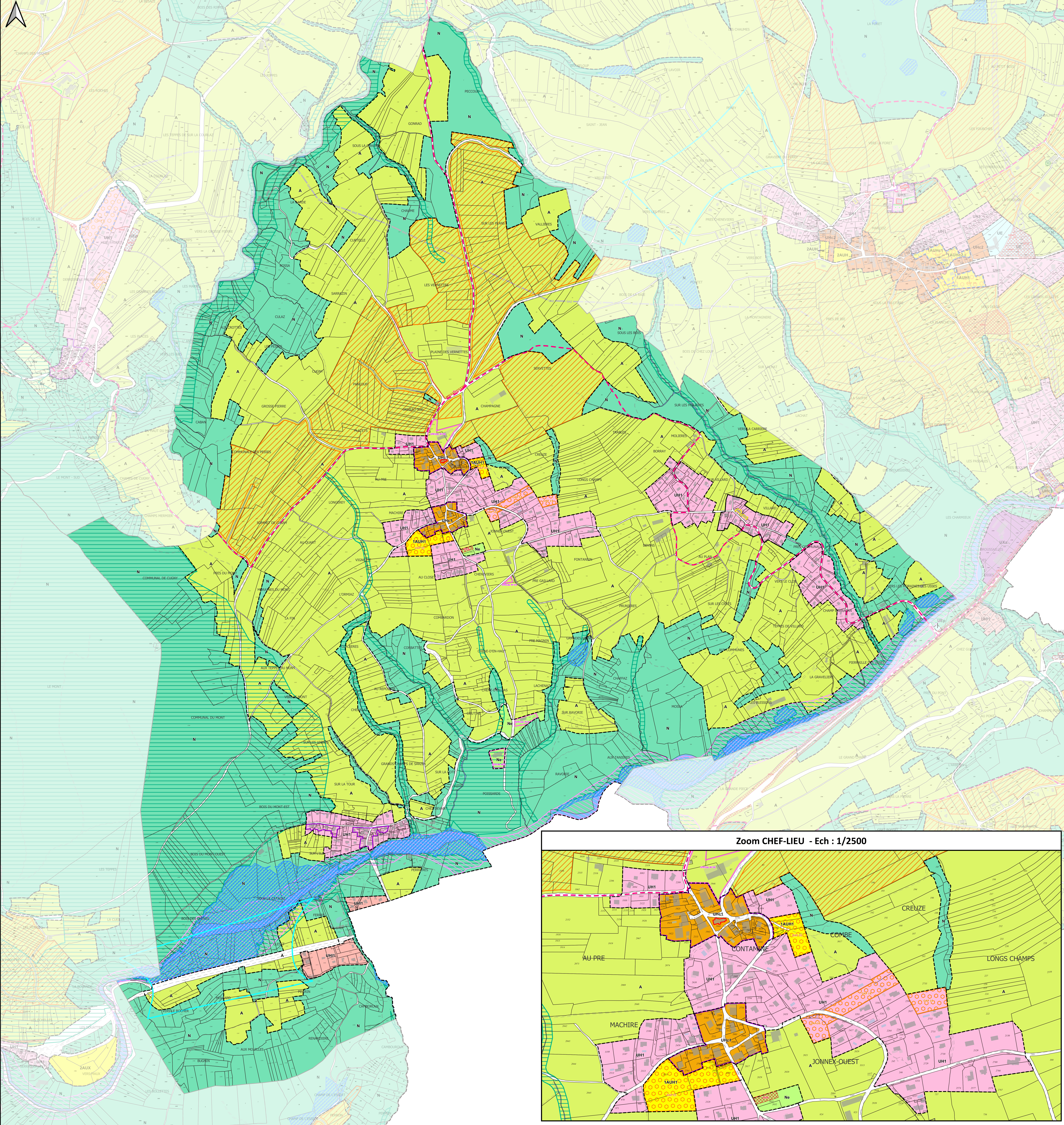
Alignement graphique à respecter

Obligation de maintien des commerces en RDC

Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER35	Création d'un square, aire de jeux et aire de stationnement	647 m²	Commune de Contamine-Sarzin
ER37	Élargissement voie communale	380 m²	Commune de Contamine-Sarzin
ER38	Création d'une aire de stationnement (pour la Grotte)	489 m²	Commune de Contamine-Sarzin



Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500

